



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5in1 SCOOTER VALVE CLEANER



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 5in1 Scooter Cleaner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Code du produit : 687086 250 ML

Emploi de la substance / de la préparation Additif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / importateur / fournisseur:

Maumo International B.V.

Zwaalweg 16

2992 ZC Barendrecht

TEL: +31 (0) 1806-99234 +31 (0) 1806-99235

Email: info@maumo.nl

www.maumo.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromates
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

solvant naphta aromatique léger (pétrole)
diéthylbenzène

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

3. COMPOSITION

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-après, éventuellement avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux:		
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromates Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5 Numéro index: 649-424-00-3 Reg.nr.: 01-2119463588-24	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	2,5-10%
Polymer Reg.nr.: Conf0621	Polyoléfine alkyle alkylamine phénol Skin Irrit. 2, H315	≤2,5%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5 Numéro index: 601-052-00-2 Reg.nr.: Compliant	Carc. 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	<1%
CAS: 25340-17-4 EINECS: 246-874-9	diéthylbenzène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315	<1%
CAS: 104-76-7 EINECS: 203-234-3 Reg.nr.: 01-2119487289-20	2-éthylhexane-1-ol Acute Tox. 3, H331; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les personnes, fournissant l'assistance, devraient éviter l'exposition au danger pour eux-mêmes comme pour autrui.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec beaucoup d'eau (Peut-être la douche).
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes (au moins 15 minutes), sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après ingestion du liquide, des gouttelettes de produit peuvent pénétrer dans les poumons (aspiration), de sorte que la pneumonie peut se produire.

5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Gardez nuages de poussière / vapeur loin des points d'ignition.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Respecter les règles générales relatives à la prévention des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le stockage doit se conformer aux réglementations locales.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et les réservoirs:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil.

Tous les produits dangereux doivent être placés au-dessus d'un bac de rétention.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
91-20-3 naphtalène		
VME (France)	Valeur à long terme: 50 mg/m ³ , 10 ppm C2	
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 30 mg/m ³ , 10 ppm	
104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 5,4 mg/m ³ , 1 ppm	
DNEL		
104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
Oral	Long-term - systemic effectsC2	1,1 mg/kg bw/day (con)
Dermique	Long-term - systemic effects	11,4 mg/kg bw/day (con)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects	23 mg/kg bw/day (wor)
		2,3 mg/m3 (con)
		53,2 mg/m3 (wor)
		53,2 mg/m3 (con)
		106,4 mg/m3 (wor)
	Acute - local effects 53,2 mg/m3 (con)	
PNEC		
104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
Fresh water	0,017 mg/lC2	
Marine water	0,0017 mg/l	
Intermittent releases	0,17 mg/l	
Fresh water sediment	0,28 mg/kg	
Marine sediment	0,028 mg/kg	
Soil	0,047 mg/kg	
Sewage treatment	10 mg/l	

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier

d'un fabricant à l'autre.

Gants Neo-Nitrile™ 300 – NQA ou 0,65 (niveau 3). Épaisseur-0,35 mm.

Gants en caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements antistatiques

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Prévenir les déversements d'atteindre les eaux de surface ou dans le sol.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme	:	Liquide
Couleur	:	Translucide
Odeur	:	Caractéristique
Seuil olfactif:	:	Non déterminé.
valeur du pH	:	Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation	:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	160 °C
Point d'éclair	:	62 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.
Température d'inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposition	:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité	:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion

Inférieure	:	0,6 Vol %
Supérieure	:	7,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C	:	1 hPa
Densité à 20 °C	:	0,80 g/cm ³
Densité relative	:	Non déterminé.
Densité de vapeur	:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	:	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau	:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique	:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C	:	7 mm ² /s

Teneur en solvants:

COV (EU, 1993/13/EC)	:	5,38 %
VOC (USA, EPA Method 24/24A)	:	5,38 %
VOCV-content (Swiss)	:	4,95 %
Propriétés oxydantes	:	Ne contient pas de propriétés oxydantes.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Réagit violemment avec les agents oxydants, acides forts et bases fortes.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil
Chaleur
Étincelles – feu

10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Inhalatoire	LD50 /1h	2.184 mg/l (rat)

6 4742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole)		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LD50 /1h	590 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LD50 /4h	>10,2 mg/l (rat)

91-20-3 naphtalène		
Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LD50 /4h	>100 mg/l (rat)

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
Oral	LD50	2.049 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.970 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LD50 /4h	2,5 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:		
64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole)		
LL50/96h	677,9 mg/l (Bactéries)	
EL50/48h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	3 mg/l (Daphnia Magna)	

91-20-3 naphtalène		
LC50/96h	0,5 mg/l (Fish)	

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol		
LC50/72h	11,5 mg/l (Alg)	
LC50/48h	39 mg/l (Daphnia Magna)	
LC50/96h	28,2 mg/l (Pimephales promelas)	

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.
néant

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients sont répertoriés.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRE INFORMATION

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation. Prendre soin de la bonne information, instruction et formation des utilisateurs.

Service établissant la fiche technique: Environment protection department.

Acronymes et abréviations:

ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures
(European Agreement concerning the International
Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: Effective Concentration, 50 percent

IOELVS: Indicative Occupational Exposure Limit Values

mPa.s: milliPascal per second

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. Sources.

Cette information est basée sur le courant des données disponibles (fournisseurs de matières premières, chimie cartes, annexe VI)

Voir également également le site internet : <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

* Données modifiées par rapport à la version précédente